

Réunion de Conseil Municipal du 15 février 2022

Convocation du Conseil Municipal en date du 09 février 2022, adressée individuellement par mail et par écrit, à chaque conseiller, pour délibérer sur :

Ordre du jour :

- Espace multisports extérieurs : consultation
- Espace multisports extérieurs : plan de financement prévisionnel
- Prestation supplémentaire au marché de prestations de services avec la SACPA : Convention de prise en charge et gestion de colonies de chats libres avec la Fondation d'entreprises Clara du Groupe SACPA
- Budget Assainissement : Compte de gestion 2021
- Budget Assainissement : Compte administratif 2021
- Budget Assainissement : Affectation des résultats 2021
- Budget Assainissement : Budget 2022
- Budget Commune : Compte de Gestion 2021
- Budget Commune : Compte administratif 2021
- Budget Commune : Affectation des résultats 2021
- Budget Commune : Budget 2022
- Questions diverses

Le Maire,

L'an deux mil vingt et un, le 15 février 2022 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multi-activités, sous la présidence de Mr PRINÇAY Benoit, Maire.

Etaient Présents : ARNOULD Bertrand, BONNIN Marc, BOURDON David, BOURDON Mélanie, COURLIVANT Nicole, GIROUARD Frédéric, MEUNIER Luc, MIREBEAU Sylvie, NERGEAULT Sébastien, PANIER Marie-Laure, PRINÇAY Benoit, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 14 membres.

Présence de Monsieur PATRAC, Comptable des Finances Publiques (Neuville de Poitou)

Etaient Excusés : GUNTZ Stéphanie, METHE Gérald, MOREAU Jean-François

Secrétaire de séance : COURLIVANT Nicole

Pouvoirs :
GUNTZ Stéphanie donne pouvoir à BOURDON Mélanie
METHE Gérald donne pouvoir à MEUNIER Luc
MOREAU Jean-François donne pouvoir à PRINÇAY Benoit

Approbation du Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 janvier 2022

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des remarques à apporter au compte-rendu.

Aucune remarque n'ayant été apportée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Espace multisports extérieurs : consultation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du projet d'espace multisports extérieurs, la consultation des entreprises est prévue du 21 février au 15 mars 2022, les travaux débuteraient fin avril début mai et se termineraient fin août, des plantations seront réalisées en automne par l'employé communal et l'apprenti.

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un espace multisports. Il présente l'étendue de l'intervention validée et correspondant à l'ensemble des travaux et présente le plan de financement correspondant.

Par ailleurs, pour organiser une procédure de consultation pour les travaux, Monsieur le Maire confirme qu'une convention a été signée et engagée conformément à la délibération du 13 octobre 2021 avec l'Agence des Territoires de la Vienne afin qu'elle assure la maîtrise d'œuvre phase études et phase travaux.

Elle indique que selon le montant estimé des travaux, il convient conformément au code de la commande publique, de prévoir un marché à procédure adaptée.

Dans ce cadre, une commission informelle peut être constituée pour examiner les candidatures et proposer au conseil municipal les entreprises retenues.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER le projet de création d'un espace multisports extérieur
- DE DECIDER de choisir pour le choix des entreprises la procédure adaptée et de créer une commission informelle, chargée d'examiner les candidatures et les offres des entreprises et de proposer au conseil municipal les entreprises retenues, composée de PRINÇAY Benoit, METHE Gérald, MEUNIER Luc, GIROUARD Frédéric, NERGEAULT Sébastien, BOURDON David, BONNIN Marc
- DE DECIDER de donner délégation au Maire suivant le 4° alinéa de l'article L2122-22 du CGCT, pour organiser les différentes consultations, attribuer les marchés, signer l'ensemble des marchés, avenants ou marchés complémentaires à intervenir pour la bonne finition du projet et à signer tous les documents relatifs à cette opération dans la limite du coût d'opération de 105 469,90 € HT soit 126 563,88 € TTC et des crédits inscrits au budget
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces décisions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le projet de création d'un espace multisports extérieur
- DECIDE de choisir pour le choix des entreprises la procédure adaptée et de créer une commission informelle, chargée d'examiner les candidatures et les offres des entreprises et de proposer au conseil municipal les entreprises retenues, composée de PRINÇAY Benoit, METHE Gérald, MEUNIER Luc, GIROUARD Frédéric, NERGEAULT Sébastien, BOURDON David, BONNIN Marc
- DECIDE de donner délégation au Maire suivant le 4° alinéa de l'article L2122-22 du CGCT, pour organiser les différentes consultations, attribuer les marchés, signer l'ensemble des pièces, avenants ou marchés complémentaires à intervenir pour la bonne finition du projet et à signer tous les documents relatifs à cette opération dans la limite du coût d'opération de 105 469,90 € HT soit 126 563,88 € TTC et des crédits inscrits au budget
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces décisions.

Espace multisports extérieurs : plan de financement prévisionnel

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un espace multisports et informe le conseil municipal du dépôt des demandes de subventions à la préfecture et du département.

La préfecture demande de revoir le plan de financement et de solliciter une subvention de 30 % et non 33%.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel et sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à déposer les demandes de subventions auprès de la Préfecture au titre de la DETR, du Département au titre du volet 3 du Programme Activ et de l'Agence Nationale du Sport.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux préparatoires	1 500,00	Préfecture DETR 30 %	31 640,00
Plateforme	28 695,00	Agence Nationale du Sport 29 % Attribué	30 000,00
Aire de jeux multisport	37 750,00	Département Volet 3 Programme Activ 18 %	19 400,00
Réseau Eclairage	6 425,00	Commune 23 %	24 429,90
Equipement Eléments Fitness	24 200,00		
Agence des Territoires 2,5 % Phase études	2 464,25		
Agence des Territoires 4,5 % Phase travaux	4 435,65		
Total	105 469,90	Total	105 469,90

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès de la Préfecture au titre de la DETR, de l'Agence Nationale du Sport et du Département au titre du volet 3 du programme Activ
- AUTORISE le Maire, ou en cas d'absence ou en cas d'empêchement l'un des Adjoints, à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Prestation supplémentaire au marché de prestations de services avec la SACPA : Convention de prise en charge et gestion de colonies de chats libres avec la Fondation d'entreprises Clara du Groupe SACPA

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2021_081 relative au marché de prestations de services avec la SACPA sur la gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et la gestion de la fourrière animale et ajoute que la prise en charge et la gestion de colonies de chats libres n'est pas comprise dans le marché. En application de l'article L.211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime qui reconnaît et encadre la situation des colonies de chat libres, le Maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection animale, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L.212-10, et à les relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association.

Si les chats errants peuvent être responsables d'un certain nombre de nuisances en ville lorsque les populations sont trop importantes, ils sont également générateurs de lien social pour les personnes qui s'en occupent.

A partir de ce constat, la commune a décidé de mener une politique durable et respectueuse de la condition animale et de l'environnement. Cette démarche doit permettre une occupation raisonnée de l'espace urbain par l'animal, principe auquel la Fondation d'entreprise CLARA adhère pleinement.

La mise en œuvre de ses prestations est conditionnée selon :

- La charge du centre animalier sur la mission régalienne (exemple période estivale)
- La disponibilité des moyens humains et matériels
- Le planning des vétérinaires

La Fondation d'entreprise CLARA s'engage à assurer la capture, à effectuer les opérations d'identification, et de stérilisation des chats errants et de les relâcher sur site ainsi qu'à facturer le service rendu à la commune, à un coût de :

- 110 € par chat capturé (mâle)
- 135 € par chat capturé (femelle)

Ce tarif comprend :

- L'opération de capture des chats avec la mise à disposition d'un technicien titulaire d'un certificat de capacité, d'un véhicule agréé pour le transport d'animaux vivants, de cages trappes, cages de transports, gants, perches nécessaires aux opérations et à la contention
- Les frais vétérinaires, réalisés par le vétérinaire désigné par la fondation d'entreprise Clara, relatifs à l'identification et à la stérilisation des chats relâchés ou autre pour des raisons sanitaires ou comportementales
- L'identification des chats capturés se fera au nom de la Commune
- L'opération de transport et de relâcher des chats sur leur lieu de capture

Toute cage détériorée sera facturée 200 € à la commune.

La commune s'engage à :

- Fournir aux équipes de la Fondation d'entreprise Clara toutes les informations nécessaires à la bonne mise en œuvre du projet
- Communiquer auprès de ses administrés sur les raisons motivant ces campagnes. Il appartient au Maire d'informer la population des modalités de prise en charge des animaux trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de sa commune. Cette information, conformément à la réglementation en vigueur, se traduit par un affichage permanent en mairie, le maire pouvant également avoir recours à toute autre forme qu'il jugera utile
- Par ailleurs, lorsque les campagnes de capture de chats errants sont envisagées sur tout ou partie du territoire de la commune, le Maire est tenu d'informer la population, par affichage et publication dans la presse locale, des lieux, jours et heures prévus, au moins une semaine avant la mise en œuvre de ces campagnes
- Utiliser le logo de la Fondation Clara, partenaire de la politique de la ville, sur l'ensemble des supports de communication ayant trait à cette campagne de stérilisation des « chats libres »

Les demandes d'intervention et de prise en charge seront exécutées uniquement sur demande de la mairie. La planification de chaque campagne se fera d'un commun accord avec le centre animalier. La campagne de capture, quel que soit le nombre d'animaux, s'échelonne entre 1 à 2 semaines maximum hors week-end. La durée peut varier selon le planning de l'agence.

La présente convention est conclue à compter de la période du 31 janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE la convention de prise en charge et gestion de colonies de chats libres avec la Fondation d'entreprise CLARA du Groupe SACPA
- AUTORISE le Maire, ou en cas d'absence ou en cas d'empêchement l'un des Adjointes, à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Budget Assainissement : Compte de gestion 2021

Monsieur le Maire rappelle que les comptes de gestions constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le compte de gestion du Budget Assainissement du comptable pour l'année 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes

Budget Assainissement : Compte administratif 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame COURLIVANT Nicole, délibérant sur le compte administratif 2021 dressé par Monsieur PRINÇAY Benoit, Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement 2021				
	Prévues	Réalisées	Restes à réaliser	Résultat
Dépenses	54 343,66 €	33 012,95 €		- 19813,28 €
Recettes	54 343,66 €	13 199,67 €		
Investissement 2021				
	Prévues	Réalisées	Restes à réaliser	Résultat
Dépenses	67 781,78 €	634,73 €		15 076,13 €
Recettes	67 781,78 €	15 710,86 €		
Résultat Global				- 4 737,15 €

Conformément à la loi, Monsieur PRINÇAY Benoit, Maire, se retire de la séance.

Sous la présidence de Madame COURLIVANT Nicole, cette dernière demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ADOPTE le compte administratif du Budget Assainissement 2021

Budget Assainissement : Affectation des résultats 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur PRINÇAY Benoit, Maire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021.

FONCTIONNEMENT 2021			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Exercice 2021	33 012,95 €	13 199,67 €	- 19 813,28 €
Report exercices précédents		33 208,93 €	33 208,93 €
Restes à réaliser			
Résultat cumulé exercice 2021			13 395,65 €
INVESTISSEMENT 2021			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Exercice 2021	634,73 €	15 710,86 €	15 076,13 €
Report exercices précédents		52 255,09 €	52 255,09 €
Restes à réaliser			
Résultat de clôture 2021			67 331,22 €

Proposition d'affectation des résultats :

- Fonctionnement recettes compte 002 pour	13 395,65 €
- Investissement recettes compte 001 pour	67 331,22 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ADOPTE l'affectation des résultats 2021 du Budget Assainissement

Budget Assainissement : Budget 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 et suivants ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 ;

Monsieur le Maire présente le projet de budget Assainissement pour l'année 2022 ;

Le budget est équilibré en section de fonctionnement à 36 130,38 € et en section d'investissement à 80 993,52 € ; après reprise des résultats.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le Budget primitif Assainissement 2022

Budget Commune : Compte de Gestion 2021

Monsieur le Maire rappelle que les comptes de gestions constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le compte de gestion du Budget Commune du comptable pour l'année 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes

Budget Commune : Compte administratif 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame COURLIVANT Nicole, délibérant sur le compte administratif 2021 dressé par Monsieur PRINCAY Benoit, Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement 2021				
	Prévues	Réalisées	Restes à réaliser	Résultat
Dépenses	939 942,01 €	440 352,03 €		200 590,68 €
Recettes	939 942,01 €	640 942,71 €		
Investissement 2021				
	Prévues	Réalisées	Restes à réaliser	Résultat
Dépenses	895 826,83 €	240 037,91 €		- 81,95 €
Recettes	895 826,83 €	239 955,96 €		
Résultat Global				200 508,73 €

Conformément à la loi, Monsieur PRINÇAY Benoit, Maire, se retire de la séance.

Sous la présidence de Madame COURLIVANT Nicole, cette dernière demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ADOPTE le compte administratif du Budget Commune 2021

Budget Commune : Affectation des résultats 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur PRINÇAY Benoit, Maire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021,

FONCTIONNEMENT 2021			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Exercice 2021	440 352,03 €	640 942,71 €	200 590,68 €
Report exercices précédents		354 665,01 €	354 665,01 €
Restes à réaliser			
Résultat de clôture 2021			555 255,69 €
INVESTISSEMENT 2021			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Exercice 2021	240 037,91 €	239 955,96 €	- 81,95 €
Report exercices précédents	- 90 979,68 €		- 90 979,68 €
Résultat de clôture 2021			- 91 061,63 €
Restes à réaliser			
Besoin de financement			- 91 061,63 €

Proposition d'affectation des résultats :

- Fonctionnement recettes compte 002 pour 464 194,06 €
- Investissement dépenses compte 001 pour 91 061,63 €
- Investissement recettes compte 1068 pour 91 061,63€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ADOPTE l'affectation des résultats 2021 du Budget Commune

Budget Commune : Budget 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 et suivants ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 ;

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif de la Commune pour l'année 2022 ;

Le budget est équilibré en section de fonctionnement à 978 596,06 € et en section d'investissement à 1 073 622,56 € après reprise des résultats.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le Budget primitif Commune 2022

Questions Diverses

Prinçay Benoit informe de la tenue du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Poitou le 3 mars 2022 à 18h30, le conseil municipal est convié à la réunion, un repas clôturera la réunion.

Commission Appel d'Offres réunion le mardi 22 février 2022 à 9h00 offres église 2 architectes ont répondu

Commission Fêtes et cérémonies et Commission Communication : une date sera à fixer avec les présidents d'association pour évoquer les festivités 2022, les 10 ans des Montgolfières à Chouppes et la retransmission de la coupe du monde de football 2022

Meunier Luc évoque la cérémonie du 19 mars, une réunion est à fixer avec Gérard Boulais et Mélanie Bourdon (correspondant défense)

Présidentielles : 10 et 24 avril Bureau de vote 8h00 à 19h00, des modifications peuvent être apportées, en informer la mairie.

10 Avril	24 Avril
Président : PRINÇAY Benoit Secrétaire : MOREAU Jean-François	Président : PRINÇAY Benoit Secrétaire : MOREAU Jean-François
Assesseurs 8h00 à 10h30 : - MIREBEAU Sylvie - ARNOULD Bertrand - BONNIN Marc	Assesseurs 8h00 à 10h30 : - MIREBEAU Sylvie - ARNOULD Bertrand - BONNIN Marc
10h30 à 13h00 - BOURDON Mélanie - GUNTZ Stéphanie - BOURDON David	10h30 à 13h00 - BOURDON Mélanie - PANIER Marie-Laure - BOURDON David
13h00 à 16h00 - MOREAU Jean-François - METHE Gérald - COURLIVANT Nicole	13h00 à 16h00 - MOREAU Jean-François - METHE Gérald - COURLIVANT Nicole
16h00 à 19h00 - GIROUARD Frédéric - MEUNIER Luc - PANIER Marie-Laure	16h00 à 19h00 - GIROUARD Frédéric - MEUNIER Luc - GUNTZ Stéphanie
Scrutateurs : - AGUILLON Véronique - GIRAULT Fabienne - GIROUARD Frédéric - MEUNIER Luc	Scrutateurs : - AGUILLON Véronique - GIRAULT Fabienne - GIROUARD Frédéric - MEUNIER Luc

Bourdon David évoque le repas du 8 mai, pourra-t-il se faire avec le traiteur

Prinçay Benoit indique qu'il faut attendre les préconisations de la préfecture pour les présidentielles en fonction des conditions sanitaires et faire des demandes de devis auprès de traiteurs

Nergeault Sébastien demande le retour sur la mutualisation des commandes groupées concernant l'achat de granulés à bois

Prinçay Benoit répond que seulement 3 demandes ont été déposées pour l'achat de granulés à bois et aucune pour la commande groupée de fioul et invite les habitants à se rapprocher entre eux et faire des commandes groupées.

Nergeault Sébastien demande l'avancement de création de réserves incendie

Prinçay Benoit indique que la priorité c'est au lieu-dit Verrines, cependant il faut trouver un terrain. Il est possible de lancer la procédure d'acquisition d'une parcelle en cas d'utilité publique, c'est une procédure longue, coûteuse, et la commune n'est pas sûre d'acquérir le bien. Il est préférable d'acquérir le bien à l'amiable.

Courlivant Nicole mentionne que l'agent technique a réalisé un massif à l'entrée du bourg (RD347) et installé la pierre qui était devant la mairie et a réalisé un aménagement sous le cèdre de la Place du 8 mai 1945 et que des haies vont être achetées pour mettre au bassin d'orage de la salle multi-activités

Bourdon David ajoute que des arbustes sont morts au cimetière et qu'il faudra remplacer.

Bourdon Mélanie demande si se sont des fleurs récentes qui sont dans les barriques

Courlivant Nicole indique que se sont les fleurs qui ont été achetées à l'automne

Meunier Luc propose de fixer une date pour le nettoyage des bords de route et ramassage des déchets, journée fixée au samedi 12 mars à 9h00

Prochaine réunion de conseil : 29 mars 2022 à 20h00

Fin de la réunion : 20h20